

« La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées ».

Chapitre 8 des principes généraux de la Charte de la personnes hospitalisée :

« L'établissement de santé doit respecter les croyances et convictions des personnes accueillies. Dans les établissements de santé publics, toute personne doit pouvoir être en mesure de participer à l'exercice de son culte (recueillement, présence d'un ministre du culte de sa religion, nourriture, liberté d'action et d'expression, rites funéraires, ... ».

Liste des différents représentants du culte à contacter :

Culte catholique :

contacter l'Aumônerie au 4046 (bureau au niveau du RdC derrière les ascenseurs Nord)
Responsable de l'Aumônerie : Élisabeth BAURAIN
Téléphone : 06 64 39 82 50

Culte évangélique :

contacter le Centre Chrétien Evangélique 9 allée de l'alma - 62200 Boulogne-sur-Mer
Téléphone : 09 82 40 83 82 Mail : contact@ccev-bsm.fr

Culte israélite :

contacter la Communauté Israélite - 63 rue Charles Butor · 62200 Boulogne-sur-Mer
Téléphone : 03 21 30 26 77 Mail : contact@consistoire.org

Culte musulman :

contacter la Mosquée de Boulogne-sur-Mer 14 Route de Calais - 62200 Boulogne-sur-Mer

Culte protestant - église réformée :

contacter le Pasteur POWERS Charles
Église Protestante Evangélique Baptiste 115 rue du Bras d'or 62200 Boulogne-sur-Mer
Téléphone : 06 11 96 68 90